

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE PROXIMITÉ du 20 mars 2024



Chantal EYMÉOUD, Maire d'Embrun remercie les habitants des quartiers qui sont venus à la rencontre des élus

*Vous avez des propositions pour votre quartier ou la commune d'Embrun ?
Ecrivez à : Madame le Maire - Hôtel de Ville - BP 97
05208 Embrun Cedex*

QUARTIER LA CHAUSSIERE

REQUETES ET SUGGESTIONS DES RIVERAINS PRESENTS REPONSES DU MAIRE ET DE SON EQUIPE MUNICIPALE

VOIRIE / CIRCULATION / AMENAGEMENT URBAIN

Qu'envisagez-vous pour réduire la vitesse des véhicules rue Przybylski et rue Chante Perdrix ?
Votre quartier est en pleine évolution avec des zones qui vont être urbanisées et qui retiennent toute mon attention. Nous sommes vigilants à la circulation routière, et je peux vous soumettre plusieurs solutions :

- La mise en place d'un feu récompense (comme Route de Chalvet ou Avenue Charles de Gaulle), qui passe au rouge si la limitation de vitesse n'est pas respectée.
- Des plateaux traversants (comme celui du bas de ville devant le boulodrome, à l'intersection de l'avenue Justin Gras et de la Promenade du Tour des Portes)

Les plateaux traversants faisant l'unanimité, Mme le Maire s'engage à en poser 2 rue Przybylski. Le premier devant l'Air du Temps, entre les chicanes existantes qui seront déposées, l'autre sur la même voie, à l'intersection avec la rue Chante Perdrix, réduisant aussi la vitesse d'accès au bâtiment l'Air du Temps et à la rue Chante Perdrix.

Les Hespérides servent de raccourcis aux automobilistes, comment les en empêcher ?
Nous vérifierons l'arrêté qui concerne votre résidence, mais à priori, vous pouvez fermer cet accès.

Rue Chante Perdrix, le passage piéton sera-t-il remis en place ?
Oui, le marquage au sol de 2 passages piétons sera effectué en mai.
Nous profiterons de cette campagne de marquage pour ajouter un STOP sur l'impasse de la Ratelle.

Et l'éclairage public ?
Quant à l'éclairage public, il est provisoirement réglé, l'éclairage définitif à LED est programmé et les travaux seront réalisés par le SyEP (Syndicat d'Eclairage Public).

Le véhicule abandonné doit-il être enlevé ?
Oui, la police municipale affirme que c'est programmé avec la gendarmerie.

La circulation autour de la boulangerie inquiète, demande d'élargissement, de miroir...
Nous allons mettre 2 quilles dans l'immédiat, mais un grand projet de requalification du haut de ville verra le jour en 2025, la circulation, l'élargissement des trottoirs et le stationnement seront revus et améliorés lors de ces travaux.

L'accès piéton à ce même commerce n'est pas adapté PMR.
C'est de la responsabilité du commerçant d'assurer l'accès à sa boulangerie.

Et la rénovation du Pont Neuf, actuellement limité à 9 tonnes, qu'en sera-t-il après travaux ?
Cette structure est départementale, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui sur ce sujet mais nous vérifierons auprès de leurs services.

Rue Przybylski, on constate des problèmes d'écoulement des eaux lors d'épisodes pluvieux importants.

Oui, on nous l'a signalé. Nous avons pris attache avec le Département pour trouver une solution.

Les bacs à déchets verts sont pleins, malodorants et manquent d'accessibilité.

La loi nous oblige à récupérer les biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024., pour les transformer en compost. Il existe 3 formes de bacs, les individuels, les collectifs (moins coûteux) et les grutables. Ces derniers seront collectés vers une plateforme à Pralong, mais il faut nous laisser le temps de mettre en place ces nouveaux dispositifs.

En attendant, nous enverrons nos agents pour les vider et rajouter du structurant aux plus malodorants.

Quant à l'accessibilité, nous sommes conscients du problème, nous allons stabiliser les bacs en tenant compte des normes et les rendre plus accessibles.

URBANISME

Je suis venue aujourd'hui vous parler du projet de création de 42 logements sur la parcelle de l'ancien bâtiment EDF. Les éléments du Permis sont à ce jour confidentiels car en cours d'instruction, mais je voulais vous rencontrer avant de signer l'arrêté autorisant cette construction.

Pour votre information, une demande de permis de 90 logements avait été déposée. Nous avons trouvé les arguments techniques et juridiques pour nous y opposer.

Ce nouveau projet de 42 logements, plus adapté à l'environnement actuel de votre quartier, a lui aussi fait l'objet de négociations avec l'aménageur, avec un faitage ramené à 15 mètres de hauteur, alors qu'il était initialement prévu à 18 mètres. Ce qui représente 2 étages, (au lieu de 3 autorisés par le PLU) et un bâtiment plus bas que l'Ecrin.

Le terrain est privé, et constructible, je ne peux pas empêcher ce projet, d'autant plus que nous avons besoin de logements sur notre commune.

Ce seront des logements sociaux ? d'habitation principale ? secondaire ?

Pas de logements sociaux sur ce projet, le périmètre n'oblige pas l'aménageur à créer ce type d'habitation. Quant à la résidence principale ou secondaire, je n'ai pas le pouvoir d'imposer ce choix, même si je souhaite vivement de la résidence principale.

A ce sujet, nous avons fait passer notre territoire en zone tendue, afin de pouvoir augmenter la taxe d'habitation sur le secondaire, et encourager ainsi l'achat de résidences principales.

Le bâtiment EDF existant et les sols, seront-ils dépollués ?

Il existe des normes et des règles strictes qui doivent être respectées par l'aménageur. Nous y veillerons :

- Les toitures amiantées seront déposées par l'intermédiaire d'un plan de retrait amiante et les opérations réalisées par une entreprise spécialisée telle que l'a réalisé la ville d'Embrun sur le projet du Pôle culturel à l'Archevêché.
- Concernant la suspicion de pollution des sols l'aménageur a réalisé des études de sol avec prélèvement et analyse en laboratoire. Les résultats sont pour l'ensemble des prélèvements négatifs et le site n'est pas identifié comme étant pollué. A noter également que la DREAL a confirmé que cet ancien site d'ENEDIS n'est pas référencé comme ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).
- Pour finir les travaux de déplacement du transformateur seront à la charge financière de l'aménageur mais seront intégralement réalisés et supervisés par les services d'ENEDIS qui s'occuperont du conditionnement et de l'évacuation en site spécialisé des déchets spéciaux.

Quel stationnement prévu pour ce nouveau bâtiment ?

Pour 42 logements, il faut 84 places de parking et le projet en prévoit 85. Une cinquantaine sera en souterrain, et 37 en aérien.

Et on travaille actuellement sur la création d'un parking supplémentaire près de votre quartier.

Dans la résidence l'Ecrin, nous avons parfois des problèmes de pression d'eau, les nouveaux logements ne vont-ils pas accroître cette insuffisance ?

Le réservoir qui vous alimente est à 900m d'altitude, et la quantité d'eau qu'il génère est suffisante pour tous, y compris les nouveaux logements, assure le premier adjoint. Il faudrait vérifier votre réducteur de pression et l'entartrage des filtres.

Madame le Maire ajoute qu'un deuxième projet va également voir le jour, celui de Bouygues, rue de Bois Vezin. 63 logements privés et sociaux Le permis prévoit un faitage à 18 mètres.

Madame le Maire rappelle que les espaces verts jouxtant la parcelle appartiennent à la ville d'Embrun et sont gelés à la construction au PLU, je m'y étais engagée.

Un chemin piéton vers la ville est-il envisagé ?

Oui, on y travaille avec les élus et les services.

Madame le Maire et ses équipes remercient les habitants pour leur présence.